

Décision

Générale

colonial

Décision n° 123 du 11 février 1952

n° 123

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 février 1952

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro
1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de six mois, à passer à Karachi (Pakistan), est accordé à M. Abdoul Galïar Aziz, commis comptable contractuel. Une réquisition de passage par voie maritime seravdélivrée à l'intéressé, qui voyagera accompagné de son épouse et de ses sept enfants, âgés respectivement de 18, 17, 15, 14, 11, 6 et 3 ans (Groupe VI).